



Datum / Date: 24/02/2016

Uur / Heure: 09:48

Vraag / Question: n° 9671

**Question orale de la Députée Kattrin JADIN
à Monsieur Bart TOMMELEIN, Secrétaire d'État à la Protection de la Vie privée,
concernant le contrat de collaboration entre le CCB et Microsoft
- déposée le 23 février 2016 -**

Monsieur le Secrétaire d'État,

Ces derniers jours ont été marqués par plusieurs attaques informatiques, qui ont rendu inaccessibles plusieurs sites internet du gouvernement ou d'institutions nationales. Ces attaques reposent sur la mobilisation d'un grand nombre d'ordinateurs préalablement infectés qui envoient simultanément un grand nombre de requêtes vers un serveur web, saturant ce dernier.

Afin de contrer ce type d'attaques, le Centre Cybersécurité Belgique (CCB) aurait signé un contrat de partenariat avec Microsoft afin d'exploiter les compétences de l'entreprise pour détecter les ordinateurs ainsi infectés et, par cette collecte des données, informer les propriétaires de ces machines, dans les limites du respect de leur vie privée, pour que ces derniers puissent s'en protéger plus efficacement. Selon les derniers chiffres, ce ne serait pas moins de 750.000 ordinateurs qui seraient ainsi concernés.

Monsieur le Secrétaire d'État, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Pouvez-vous m'informer de l'échéance à laquelle cet accord entrera dans sa phase opérationnelle, ainsi que des modalités concrètes de mise en œuvre de ce partage de données entre le CCB et Microsoft ?
- Vos services projettent-elles d'impliquer la Commission de Protection de la Vie Privée en tant que relai entre le CCB et le public. Des pistes ont-elles été déjà évoquées quant aux méthodes envisagées pour informer et assurer une meilleure protection du public concerné? Si oui, lesquelles sont-elles ?

Je vous remercie, Monsieur le Secrétaire d'État, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Kattrin JADIN

AUTEUR	Katrin JADIN	NR 9671
ONDERWERP	Collaboration Centre Cybersécurité Belgique et Microsoft	

Concernant votre première question, je vous renvoie vers le Premier Ministre, qui a la tutelle sur le Centre pour la Cybersécurité en Belgique (CCB). Si je suis en contact régulier avec le CCB, il n'en reste pas moins qu'il gère de manière autonome l'agenda de leur travaux et les modalités de leur mise en œuvre.

Concernant votre deuxième question : nous sommes actuellement en train d'analyser des pistes. Le Centre pour la Cybersécurité en Belgique a une expertise et une vision pour s'attaquer au problème des attaques DDoS – autrement dit les Distributed Denial-of-Service. Ces attaques utilisent des machines d'utilisateurs légitimes – un ordinateur, un smartphone, une tablette par exemple - pour inonder un services afin de le rendre indisponible. C'est ce type d'attaque qui a touché récemment des sites webs gouvernementaux. *(le site web de la Défense et celui du Premier Ministre attaqués le 19 février 2016)*

La plupart du temps, l'utilisateur ne se rend pas compte que sa machine est utilisée pour faire une attaque. Or, le service attaqué peut, lui, identifier les adresses IP, et donc potentiellement les personnes dont le matériel est utilisé pour mener une cyberattaque.

Ceci pose bien évidemment une question au niveau de la protection de la vie privée. En effet, l'identification d'une personne au travers de son adresse IP est une possible atteinte à la vie privée. Mais d'autre part, la lutte contre la cybercriminalité est une priorité de ce gouvernement. De plus, les personnes concernées pourraient être intéressées de savoir qu'elles sont victimes d'une cyberattaque et de savoir comment y faire face.

C'est pourquoi, si c'est bien le Centre pour la Cybersécurité en Belgique qui est à l'initiative de ce projet, je suis associé au travaux afin de trouver des solutions pragmatiques et respectueuses de la vie privée pour pouvoir lutter efficacement contre la cybercriminalité.

Je souligne également que si ce type d'initiative bénéficie d'abord aux services attaqués, elle a le mérite :

- de conscientiser les utilisateurs aux risques des cyberattaques,
- de leur indiquer comment mieux se protéger
- et par-là même de mieux protéger leurs données personnelles.

A ce stade des travaux, nous devons encore nous réunir avec la Commission Vie Privée pour connaître son avis sur la question.